



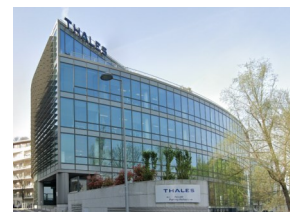
THALES SA

infos des élus Cfdt

Projet « Bromo » : constitution d'un « Champion Européen » du spatial ?

Palaiseau, le 4 décembre 2025

CSE Central du 13 novembre 2025



Le projet « Bromo » prévoit de rassembler les activités spatiales de Thales, d'Airbus et de Leonardo pour créer un acteur mondial afin d'avoir une meilleure rentabilité en mettant fin à une « concurrence délétère » donc une meilleure capacité d'investissement, d'obtenir un avantage concurrentiel contribuant à la souveraineté européenne. Pour devenir actionnaire de la holding Bromo, Thales SA cèdera ses parts de SESO à TAS France puis apportera

TAS France (8 136 salariés, 7 pays, 14 sites pour un chiffre d'affaires de 2,2 Mds d'Euros) à Airbus Défense & Space France qui deviendra la société France de Bromo.

Nos collègues perdront tous les droits des Accords Groupe Thales du jour au lendemain.

La nouvelle société devrait comporter environ 25 000 salariés pour un chiffre d'affaire d'environ 6,4 Mds d'euros.

Motivations ?

La Direction annonce un marché en croissance prochaine dans le spatial alors que le projet de suppression de 1200 postes dans le spatial à cause de manque de commandes n'est que partiellement suspendu...

Selon la Direction, le projet Bromo, n'est pas une réponse à Starlink ou SpaceX contrairement aux informations de la presse, même si le monde évolue vers des (méga)constellations, l'Europe ayant de grands projets. L'aboutissement du projet Bromo, en préparation depuis 2 ans est prévu en 2027. Il permettra de créer un acteur Européen de la taille des acteurs US pour offrir une solution aux besoins de souveraineté européenne.

Ce projet permet un élargissement du portefeuille produits et une capacité à livrer des systèmes de bout en bout comprenant les équipements, les satellites et les services.

Volcan Indonésien nommé « Bromo »



Qui est concerné ?

Les salariés concernés sont ceux de TAS, ceux de Thales SESO (optiques) et peut-être 2 ou 3 salariés de SIX (terminaux de communication par satellite).

Les autres salariés du Groupe ne seraient pas directement concernés, même s'ils produisent ou fournissent des services pour le spatial (AVS/MIS, Impression 3D du Maroc,...). Cependant, la CFDT s'interroge sur la charge qui va exploser dans les services supports de Thales SA et TGS pendant l'exécution du projet puis se réduire drastiquement après. Pour TRT les problématiques de la propriété intellectuelle développée conjointement et l'avenir de l'accès aux financements ESA et CNES sont à prendre en compte.

La question des collègues de TAS travaillant actuellement dans l'ECC (centre de compétence en ingénierie) et l'ICC (industrie) n'a pas trouvé de réponse claire. En effet, sans activité spatiale, ils sont salariés TAS mais travaillent pour les autres GBU. Quel avenir pour eux transférés dans Bromo sans activité ? Quelles conséquences sur l'activité des GBU clientes ?

Anti-trust ?

Un certain nombre d'avis contraignants sont nécessaires sur le contrôle de concentrations, des investissements étrangers et des subventions étrangères. Le projet pourrait tomber à l'eau si les instances de contrôle demandent des modifications rendant le projet non viable (cessions). Par le passé l'Europe a pu s'opposer à la création de monopole continental tel que Bromo... mais la Direction se dit confiante dans le besoin d'un tel leader pour infléchir la politique de la Commission Européenne.

Le projet est réalisé en accord avec les grands pays européens du spatial (France, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne et Espagne) et la Direction estime que le contexte géopolitique actuel rend le projet acceptable.

En échange, les grands pays désirent avoir l'assurance que Bromo pourra adresser leurs intérêts souverains.

Conséquences

La Direction n'y voit que des conséquences positives pour les salariés : développement des compétences et opportunités de carrière. À ce stade les élus CFDT s'interrogent, en plus des probables suppressions d'emplois post-fusion,

sur de nombreuses difficultés :

Aucune nécessité de se préoccuper de ses salariés lorsqu'on est le seul employeur du spatial européen... Si la Direction annonce qu'il y aura des facilités de mutation entre Bromo et les Groupes actionnaires, aucun engagement formel n'existe à ce stade.

Au 1^{er} jour de création de Bromo, les salariés concernés quitteront le Groupe Thales et perdront l'intégralité des Accords Groupe y compris la mutuelle et la prévoyance; ce ne sera plus le problème de Thales... La CFDT a fait des propositions pour protéger nos collègues en attendant la définition du socle social de cette nouvelle société. La balle est dans le camp des Directions.

La CFDT s'inquiète que le projet ne définisse aucune règle pour promouvoir la mixité au sein des instances dirigeantes de cette nouvelle société et que les salariés ne seront pas représentés au Conseil d'Administration.

Les élus du CSEC de Thales SA ont rejoint la demande d'expertise du Comité Européen afin de pouvoir rendre un avis éclairé.

Vos élus CSEC : Giuseppe Bellomonte, Paul Brelet, David Faure, Delphine Longuet, Sébastien Madelénat, Ana Borta-Boyon, Sébastien Héron, Quentin Lévesque, Jean-Pierre Le Goëc, Clément Souyri.

Votre RSC au CSEC : Gaëlle Lortal

<https://www.cfdt-thales.com/actualites/thales-research-technology-france-trt/detail>

